
Démarche RSE



**Responsabilité
environnementale**



**Responsabilité
sociale**



**Qualité de nos
pratiques**

--
SEPTEMBRE 2024



Le  GROUPE **COGETEFI** en quelques mots

- Fondé en 1989, le groupe Cogetefi rassemble les sociétés Seven et Acort.



- Prestataire de services spécialisé dans toute la chaîne du document tant papier que digital sur toute la France
- 3 sites de production en propre
- Une offre large reposant sur les savoir-faire des équipes du groupe permettant :
 - D’accompagner nos clients sur de nombreux besoins autour du courrier et de l’impression de documents
 - Une organisation performante sur le site des Ulis grâce à la forte polyvalence des équipes de production
- Une capacité à faire la différence par la réactivité et garantie des délais :
 - Services disponibles 24h/24 du lundi au samedi midi
 - Capacité à traiter le courrier en J
 - Impression du soir pour le lendemain
- Une approche simple et pragmatique :
 - Une forte capacité d’écoute et volonté de proposer des solutions sur-mesure réellement adaptées aux besoins des clients
 - Une attention forte portée aux enjeux logistiques en aval de la production (dépôt à J, livraisons sur sites multiples, reporting)
- Des clients fidèles réputés pour la rigueur de leurs pratiques et leurs niveaux d’exigence



1 équipe
spécialisée de + de 60
personnes



3 sites
de production



40 ans
d'expérience



+ de **1200**
clients



24h/24
du lundi au samedi 12h



1 savoir-faire
dans + de 15 secteurs
d'activité

Le mot du Président

« Cogetefi, qui rassemble les sociétés Seven et Acort Europe, est un groupe familial animé depuis plus de 30 ans par une équipe soudée ayant la volonté de proposer et délivrer dans la durée un service de qualité à ses clients.

Nous sommes convaincus de longue date que la qualité des pratiques, tant en interne au sein de l'équipe qu'en externe vis-à-vis de nos clients comme de nos fournisseurs est un gage de succès et de pérennité.

Nous sommes également conscients de l'impact des activités humaines sur l'environnement et qu'il est de la responsabilité de tous, et notamment des entreprises, d'œuvrer par leurs pratiques et leurs actions à atténuer ces effets.

Tous ces enjeux se retrouvent depuis quelques années autour de la notion de démarche RSE dans laquelle nous sommes pleinement impliqués. Cette démarche implique un nécessaire travail d'animation, de formalisation de nos pratiques et de quantification des objectifs que nous nous fixons et des résultats que nous obtenons.

Dès notre première audition, l'AFNOR nous a octroyé 2 étoiles (sur les 3 possibles) pour nous confirmer ISO 26000 via le label français « Engagé RSE » et l'europpéen « CSR ».

C'est une démarche indispensable qui est à la fois exigeante pour une PME comme la nôtre, fédératrice en ce qu'elle implique toutes les composantes du groupe et surtout passionnante au regard des enjeux qu'elle recouvre.

Nous y sommes pleinement engagés avec enthousiasme et détermination. »

Pierre PERROY - Président

Sommaires – les 10 grands axes de notre démarche



Responsabilité Environnementale

1. Sélectionner des approvisionnements responsables page 5
2. Mener une démarche de recyclage la plus exhaustive possible page 6
3. Œuvrer à une réduction des consommations page 7
4. Privilégier des modes de transports responsables page 8



Responsabilité sociale

5. Favoriser l'insertion et lutter contre les discriminations page 10
6. Proposer un environnement de travail de qualité page 11
7. Œuvrer à la formation et à l'engagement des collaborateurs page 12



Qualité de nos pratiques

8. Mettre la qualité et la satisfaction client au centre de nos actions page 14
9. Mener une politique d'achats responsable page 15
10. Animer la démarche RSE pour continuer à progresser page 16

Responsabilité environnementale



Responsabilité Environnementale

1. Sélectionner des approvisionnements responsables
2. Mener une démarche de recyclage la plus exhaustive possible
3. Œuvrer à une réduction des consommations
4. Privilégier des modes de transports responsables

1. Sélectionner des approvisionnements responsables

- 100% des papiers achetés par le groupe Cogetefi et proposés à ses clients sont certifiés PEFC / FSC, assurant ainsi toutes les parties prenantes que ces papiers sont issus de forêts durablement gérées par des propriétaires forestiers sensibilisés à l'usage des grumes qu'ils exploitent pour la fabrication de la pâte à papier. Ces professionnels du bois s'engagent ainsi notamment à ne jamais procéder à des coupes pouvant engendrer une quelconque forme de déforestation.
- Dès que possible, nous cherchons à utiliser du papier recyclé : Nous proposons à nos clients qui le souhaitent un papier recyclé certifié Ecolabel Européen, produit par notre fournisseur dans une usine située près du Mans.
- Nous veillons à la désencrabilité du papier, certifiée par le Centre Technique du Papier (organisme de recherche basé à Grenoble, établissement reconnu d'utilité publique qui fait partie des pôles de recherche en collaboration avec le CNRS et les laboratoires LGP2).
- Nos principaux fournisseurs en matière d'enveloppes les fabriquent près d'Angoulême et Saint-Omer. Elles sont certifiées NF.
- Le groupe, au travers de ses procédures internes et dans la sélection stricte de ses fournisseurs d'encres, veille au respect des normes Blue Angel, REACH et RoHS.
- Nos partenaires transports tels GLS, DPD, UPS et Chronopost respectent nos engagements RSE, notamment la norme pollution euro 6. DPD a par exemple confirmé sa médaille d'or auprès d'Ecovadis en 2024.



- Le Groupe s'est vu confirmer sa certification Imprim'Vert en 2024.
- Développée par les chambres de commerce, cette certification cherche à favoriser la mise en place d'action concrète visant à diminuer les impacts environnementaux des entreprises d'impression.
- Son obtention garantit que la société respecte des critères stricts et sensibilise l'ensemble de ses équipes et de sa clientèle.



2. Mener une démarche de recyclage la plus exhaustive possible

- Tout support à base papier issu de chutes est compacté dans une benne dédiée à la récupération et au recyclage par la filiale PAPREC, leader français du traitement du papier.

Il en est de même, après autorisation préalable des clients, pour les PND et autres documents reçus sur notre site dans le cadre de nos prestations et destinés à être numérisés. Ces documents, après expiration des délais convenus avec nos clients et selon une procédure validée avec eux, sont alors broyés puis mis au compacteur pour recyclage.

- Les cartouches d'encre sont confiées au leader français du retraitement de l'encre : le consortium CONIBI. Par ailleurs, l'intégralité des nos fournisseurs d'encre solide (Xerox, Canon, Ricoh,..) participent au programme EnergyStar, programme soutenant le développement de produits qui présentent des fonctions d'économie d'énergie.



Des volumes mesurés

► Nous suivons mensuellement, avec nos partenaires, les volumes de papier, carton et d'encre recyclés.

- Les palettes, DEEE (déchets électriques et électroniques), chiffons, film plastique résiduels sont triés et distinctement remis à des sociétés de retraitement spécialisées partenaires du groupe. Nous veillons à une politique de tri sélectifs de tous les autres déchets du quotidien et communiquons régulièrement (notamment via des affichages) pour rappeler à tous cet objectif.
- Outre sa démarche systématique de recyclage, le groupe Cogetefi a mis en place des procédures pour minimiser sa consommation de papiers, encres et cartons :
 - Formation continue sur les machines visant à réduire la gâche papier dans l'exploitation des machines ;
 - Impression noire et blanc sur papier recyclé par défaut de tous nos documents internes ;
 - Réutilisation des cartons d'emballages susceptibles de resservir.
- Nous veillons à ce que les matériels dans lesquels nous investissons soient recyclables. Ainsi, les machines que nous avons acquises ces dernières années auprès de constructeurs de premier rang (XEROX, DOMINO, RICOH, RISO) sont faites de composants valorisables à 99.9 % lors de leur recyclage une fois le cycle de vie de la machine achevé. Reprises par les constructeurs, le remplacement régulier de nos machines de production est soumis à ces mêmes règles de recyclage en Europe.
 - Plus largement, tous nos déchets électriques et électroniques font l'objet d'un tri et d'une remise à des filières de recyclage dédiées via ECOLOGIC.



3. Œuvrer à une réduction des consommations

3.1 Le parc machine

- Nos fournisseurs de machines (Xerox, Canon, Ricoh,..) participent au programme EnergyStar, programme soutenant le développement de produits qui présentent des fonctions d'économie d'énergie.
- La modernisation continue de notre parc machine a un effet direct et mesurable sur la réduction de la consommation électrique de nos sites grâce à l'arrivée sur le marché de nouveaux équipements plus économes en énergie.
 - A titre d'exemple, grâce à nos partenariats avec RISO et DOMINO, 2 leaders dans l'impression jet d'encre hautes performances, nos derniers investissements du pôle impression couleur nous ont permis d'obtenir une consommation électrique réduite de 70% par rapport aux équipements de la génération précédente qu'ils venaient remplacer.
- Nous sommes continuellement en recherche d'innovations ayant un impact positif sur la consommation énergétique et l'environnement en général.
 - Ainsi en 2022, alors que nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle presse bobine DOMINO, nous avons identifié la possibilité de réutiliser l'air chaud généré par la machine dans le cadre du processus de séchage de l'impression jet d'encre. Le groupe Cogetefi a donc fait installer un système de captage et réutilisation de l'air chaud généré par la machine. Cet air chaud sert désormais à chauffer une partie des ateliers et permet une réduction de la consommation énergétique induite par le système de chauffage classique du site.



3.2 Les locaux

- Nous avons investi au cours de ces dernières années dans la modernisation de nos locaux afin de les rendre plus économes en énergies :
 -  – Rénovation de la toiture du site des Ulis permettant une amélioration de l'isolation du site
 -  – Remplacement de tous les éclairages par des LEDs basse consommation sur les 3 000 m2 du site des Ulis
 -  – Installation de détecteurs de mouvements pour l'éclairage des couloirs et des entrepôts pour éviter de consommer de l'énergie inutilement
- Le site des Ulis a été équipé d'un dispositif permettant le captage des eaux de pluie et de l'eau provenant du système de climatisation pour la gestion hygrométrique de l'atelier d'impression et l'alimentation hydrique du parc machine permettant une forte réduction de la consommation globale d'eau du site.

Des résultats
quantifiables

Nos efforts ont permis une baisse de la consommation électrique de 35 % entre 2019 et 2023.

4. Privilégier des modes de transports responsables

- Le groupe Cogetefi, qui dispose de sa propre équipe de livraison pour les expéditions urgentes en Ile de France, privilégie depuis plusieurs années l'usage de véhicules électriques ce qui permet une forte réduction de carburant et d'émission de CO². Nos dernières acquisitions de véhicules sont 100 % électriques.
- Nous apportons une vigilance particulière à la politique de respect de l'environnement lors de la sélection de nos prestataires de transport – voir section sur nos approvisionnements et notre politique achats.
- En cohérence avec la transition vers l'électrique de notre flotte de véhicule, le site des Ulis est équipé de bornes de recharge pour véhicules électriques. Cet équipement indispensable pour les véhicules électriques de la société peut également être mis à disposition des visiteurs et des employés de la société.
- Le groupe Cogetefi encourage ses chauffeurs à une conduite respectueuse de l'environnement. Un effort de sensibilisation est en effet régulièrement réalisé auprès des collaborateurs en faveur d'une conduite prudente car rouler moins vite réduit le nombre d'accidents, augmente la durée de vie des véhicules et réduit la consommation de carburant.
- Nous encourageons les salariés du groupe à covoiturer lorsque cela est possible. A ce jour, 13% des effectifs déclarent venir régulièrement au travail en pratiquant le covoiturage. Ce sont 36% des collaborateurs des agences du Grand Ouest qui pratiquent le covoiturage quotidiennement ou presque.
- Enfin le groupe travaille à encourager le recours aux mobilités douces, transports en commun et vélo, pour les collaborateurs qui le peuvent. Dans cet objectif, Cogetefi réalise au second semestre 2024 une consultation pour l'installation sur le parking du site des Ulis d'un abri vélos permettant de protéger les vélos des collaborateurs utilisant ce moyen de transport.

Responsabilité sociale



Responsabilité sociale

5. Favoriser l'insertion et lutter contre les discriminations
6. Proposer un environnement de travail de qualité
7. Œuvrer à la formation et à l'engagement des collaborateurs

5. Favoriser l'insertion et lutter contre les discriminations

5.1 Favoriser l'insertion

- Le groupe Cogetefi tient particulièrement à agir en faveur de l'insertion sociale des jeunes dans le cadre de son activité : nous proposons régulièrement des postes de façonnage ne nécessitant pas de formation à des jeunes déscolarisés notamment provenant des quartiers défavorisés des Ulis (proche de nos locaux). Seules leur volonté de s'intégrer et de travailler sont demandés. 4 contrats ont été signés depuis l'été 2023.
- Groupe familial où l'ancienneté des collaborateurs est importante, Cogetefi est également très sensible au maintien en emploi des salariés seniors.
 - Au premier semestre 2024, le groupe emploie 38% de salariés seniors (La définition de l'INSEE, reprise par le ministre du Travail, indique que les seniors correspondent à la tranche d'âge des 55-64 ans).
 - Le groupe embauche régulièrement des salariés en contrat senior.
- Le groupe est également engagé à intégrer des personnes souffrant de handicaps au sein de ses équipes et en leur permettre d'évoluer, à leur rythme.
 - Ceci passe par le cas échéant par de l'investissement dans du matériel adapté (ex : fauteuil TMS)

5.2 Lutter contre les discriminations

- Le Groupe COGETEFI s'engage à respecter la dignité humaine et les droits de l'homme en traitant les personnes avec respect, quelques soient les opinions, origines et croyances de chacun et en favorisant la diversité.
- Le groupe est engagé dans la lutte contre toute discrimination, à l'embauche comme dans les relations de travail. Le département RH veille à cet engagement et à sa diffusion au sein des équipes.
- Dans le secteur de l'imprimerie et de l'édition, historiquement très masculin, le groupe est très sensible à l'objectif d'augmentation de la féminisation des effectifs. A ce titre, les recrutements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2024 ont été à 46 % féminins.



LA LOI DÉFINIT 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION, COMBIEN EN CONNAISSEZ-VOUS ?

Grossesse	Origine	Perte d'autonomie	Appartenance ou non à une ethnie	Mœurs
Domiciliation bancaire	Apparence physique	Opinions politiques	État de santé	Capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français
Caractéristiques génétiques	Âge	Handicap	Appartenance ou non à une nation	Patronyme
Activités syndicales	Sexe	Identité de genre	Lieu de résidence	Opinions philosophiques
Appartenance ou non à une prétendue race	Orientations sexuelles	Vulnérabilité économique	Situation de famille	Appartenance ou non à une religion

VOUS PENSEZ ÊTRE VICTIME OU TÉMOIN D'UNE DISCRIMINATION SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?
CONTACTEZ LA CELLULE DE SIGNALLEMENT AU 01 49 55 82 41
intranet.national.agri/Egalite-Diversite-et-Handicap/Cellule-Discrimination

La discrimination est un délit passible d'une peine de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende pour les personnes physiques et de 225 000 € pour les personnes morales.

6. Proposer un environnement de travail de qualité

La santé et la sécurité, la protection sociale et la qualité de l'environnement de travail proposé aux salariés constituent la priorité de notre politique sociale. Le groupe Cogetefi applique les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) notamment en matière de normes sanitaires .

6.1 Santé & Sécurité au travail



- Le groupe se donne pour objectif de limiter autant que possible les situations de risque pour les salariés et œuvre à une politique de prévention. Ces actions passent par :
 - La maintenance et la modernisation continue du parc machine ;
 - La réalisation des formations et sensibilisation requises : SST, CACES, ...
 - La mise à disposition systématiques d'EPI où cela est pertinent ;
 - Une démarche de sensibilisation à la sécurité au travail et à l'importance des EPI, notamment via des affichages dédiés ;
 - Sensibilisations et affichages dédiés aux enjeux de postures et d'hygiène ;
 - Un suivi régulier via un comité dédié, une revue et actualisation fréquente du DUER ;
 - Sensibilisation et formations aux enjeux de sécurité routière notamment pour les équipes commerciales et logistiques.
- Compte tenu de son activité, le groupe accorde une attention particulière à l'enjeu de l'exposition au bruit induit par les machines. Cette préoccupation conduit à l'insistance portée sur l'utilisation obligatoire de bouchons d'oreilles et casques sur les postes dont le niveau sonore est supérieur à 70 décibels, en dessous du seuil recommandé par la médecine du travail venu faire un audit en 2023.



6.2 Qualité de l'environnement & des conditions de travail



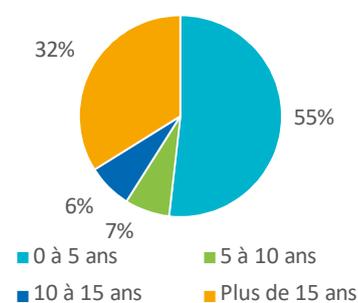
- Cogetefi a initié une nouvelle révision de son implantation de production dans une logique 5S qui a concerné le pôle impression en 2023 et qui est déployée dans les autres pôles d'activité.
- Une attention particulière est portée à l'accueil des nouveaux salariés : livret d'accueil et rencontre avec les différents services.
- Des travaux sont réalisés pour l'amélioration / rénovation des locaux :
 - Rénovation progressive des locaux : espace accueil en 2022, espace impression en 2023, atelier façonnage en 2024
 - Entretien espace vert – mise à disposition d'un espace déjeuner en extérieur pour la saison estivale
- Organisation régulière de moments de convivialités (par exemple galette des rois avec toutes les équipes), mise à disposition de vêtements d'entreprise symbolisant l'appartenance au collectif, rendez-vous réguliers autour d'un croissant le matin et lors des traditionnels anniversaires de chaque collaborateur.

7. Œuvrer à la formation et à l'engagement des collaborateurs

La formation et l'engagement des salariés est une priorité pour le groupe. L'ancienneté et la stabilité des équipes est une constante chez Cogetefi.

- La polyvalence des équipes est très importante, c'est un facteur important lui permettant d'être agile et réactif aux demandes des clients. Dans ce contexte, le groupe forme ses collaborateurs sur différents types de postes leur permettant de progresser et d'acquérir de nouvelles compétences.
 - Cette formation métier vient s'ajouter aux différentes formations réglementaires (CACES, SST, Sécurité Routière, ...) ainsi qu'à la sensibilisation des employés aux bonnes pratiques de la RSE avec des points réguliers réalisés.
- Le groupe privilégie l'emploi stable et dans la durée gage de sérénité pour les collaborateurs et de pérennité des compétences pour l'entreprise. A ce titre, la quasi-totalité des effectifs est en CDI.

Ancienneté des collaborateurs



92 % des salariés sont en CDI

L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe Cogetefi est de 9,2 ans

- La structure de rémunération des collaborateurs est un élément important pour la reconnaissance du travail accompli. La structure de rémunération intègre ainsi :
 - Un système de tickets restaurants, passé au format dématérialisé en 2023 sous forme de carte.
 - Le recours à des primes, notamment prime de partage de la valeur lorsque les résultats le permettent.
 - Prime mobilité et indemnités carburant depuis 2022 en soutien au pouvoir d'achat.
- Les salariés sont invités à contribuer à la progression de l'organisation du groupe, notamment par le biais de la mise à disposition d'une « boîte à idées ».
- Le groupe s'engage dans son environnement de proximité avec la participation à l'association gestionnaire de la zone d'activité de Courtabœuf ADEZAC ainsi que la mission locale VITALIS de Villebon sur Yvette. 15 jeunes ont ainsi pu être formés au sein de notre groupe depuis 2020.

Associations locales au sein desquels le groupe Cogetefi est engagé ou avec lesquels il interagit :



Qualité de nos pratiques



Qualité de nos pratiques

8. Mettre la qualité et la satisfaction client au centre de nos actions
9. Mener une politique d'achats responsable
10. Animer la démarche RSE pour continuer à progresser

8.

Mettre la qualité et satisfaction client au centre de nos actions

Le groupe Cogetefi est convaincu de longue date que sa pérennité et son développement reposent sur la qualité de ses pratiques et par conséquent la satisfaction qu'il apporte à ses clients dans la réalisation de ses prestations.

- Le groupe se donne comme objectif n°1 de mettre le client final au centre de ses préoccupations. Les services commerciaux, ordonnancement, production et expédition doivent être performants et à l'écoute permanente des attentes de nos clients. Ils mettent tout en œuvre pour éviter les erreurs ou les soucis et tendre autant que possible vers le zéro défaut pour satisfaire le client dans le respect des règles de sécurité et des processus.
- Le groupe insiste sur la loyauté des pratiques et l'éthique au niveau marketing, commercial et légal. La stratégie marketing implique de mettre le client au centre de nos priorités. Le service commercial doit vérifier que les attentes et les besoins des clients soient bien respectés. Il veille à la bonne tenue et la conformité des dossiers dans le cadre des réponses à appels d'offre. C'est ainsi que le groupe Cogetefi peut garantir une relation de grande confiance avec l'ensemble de ses intervenants, et ce sur une très longue période. C'est ainsi que la politique de cadeaux ou d'invitation doit toujours être transparente, validée par la direction et mesurée pour ne jamais pouvoir être considérée ni perçue comme un acte de corruption. Elle est également intégrée dans les contrats d'embauche des commerciaux et des acheteurs.
- Les plans de continuité et de reprise d'activité revus régulièrement ont pour objectif de garantir la continuité des prestations, souvent stratégiques, que le groupe réalise pour ses clients.
- La protection et le respect de la confidentialité des données qui nous sont confiées est une priorité pour le groupe. L'ensemble du personnel signe une charte à son embauche, document précisant les droits et devoirs de chacun pour le respect des autres, la confidentialité des données qu'il peut être amené à manipuler, et les obligations de discrétion sur les documents que le groupe Cogetefi traite chaque jour. Nous investissons régulièrement dans les équipements et dispositifs informatiques nous permettant de garantir la sécurisation des données à tous les niveaux.

Le groupe Cogetefi est fier d'accompagner nombre de ses clients depuis de nombreuses années, souvent plus d'une décennie. La permanence de ces relations et la satisfaction client que ceci illustre est pour nous un indicateur clé de la qualité de nos pratiques.

9. Mener une politique d'achats responsable

Tout comme avec ses clients, le groupe Cogetefi se donne pour objectif de construire des relations de confiance sur le long terme avec ses principaux fournisseurs. Nous veillons à partager notre démarche RSE avec eux et sommes attentifs à leurs engagements en la matière.

- Le groupe Cogetefi privilégie autant que possible un approvisionnement en France ou en Europe pour nos principaux consommables :
 - Notre principal support papier est fabriqué en France, près de Limoges ;
 - Notre fournisseur principal en matière d'enveloppes, fabrique ses supports utilisés par le groupe près d'Angoulême ;
 - Nous avons également un nouveau partenariat avec le papetier européen qui produit un papier labélisé pour la reconnaissance optique des caractères NF Q14-007.
- S'agissant des matières premières, nous privilégions les achats labellisés permettant de garantir le caractère responsable de nos approvisionnements. Les labels FSC ou PEFC dont bénéficient 100% de nos achats de papier, sont la garantie pour nous comme pour nos clients de que le papier provient d'une filière responsable.
- Nous sommes soucieux de favoriser des achats de matériels conçus et/ou fabriqués en Europe. A titre d'exemple récent, le fait que la presse DOMINO acquise en 2022 ait été conçue en Europe a contribué à la sélection de cette solution au moment du choix d'investissement.
- Tout comme nos clients avec nous, nous accordons beaucoup d'importance dans notre processus d'achat aux engagements sociaux et environnementaux de nos fournisseurs. Nous exprimons régulièrement dans nos cahiers des charges d'achats et dans nos échanges avec nos interlocuteurs l'importance de ces critères pour notre sélection.
 - Nous veillons en particulier aux engagements de nos partenaires en matière de transport. Nos principaux partenaires GLS, DPD, UPS ou Chronopost sont engagés dans des démarches RSE significatives et documentées. A titre d'exemple, GLS et DPD ont obtenu le certificat OR d'Ecovadis en 2023.
 - Le groupe Cogetefi participe également à un programme  ClimatePartner avec ce prestataire transport engagé dans la quantification des émissions et leur compensation (notamment via des projets en faveur de la forêt tropicale d'Amérique du Sud.)
- Enfin, le groupe Cogetefi a mis en place des contrôles internes pour garantir une pratique vertueuse des relations commerciales tant vers les clients que les fournisseurs ou les collaborateurs du groupe à travers un affichage pour tous. Ces principes sont repris dans le règlement intérieur, la politique cadeaux et une charte éthique des relations commerciales.

10.

Animer la démarche RSE pour continuer à progresser

Nous avons conscience qu'une démarche RSE est bien plus qu'un inventaire des bonnes pratiques et doit avant tout d'être une démarche permanente de progrès.

- Cette démarche est identifiée et communiquée comme une priorité. La direction du groupe Cogetefi, en particulier son Président, est fortement engagé dans la définition des objectifs RSE et l'animation de la démarche.
- La démarche RSE doit être l'affaire de tous. Tous les collaborateurs sont concernés, ce qui passe par une sensibilisation dès le livret d'accueil, par des communications régulières, des affichages, par l'organisation de groupes de travail thématiques et par des formations.
- La démarche doit être animée et suivie. C'est pourquoi un comité RSE est en place au sein du groupe. Dirigé par le Président, il tient des réunions mensuelles pour travailler à la coordination des actions entreprises, à la réflexion sur de nouveaux axes de travail et de nouveaux indicateurs permettant le suivi de ces actions.
- Nous considérons qu'une PME comme la nôtre à tout à gagner à s'entourer des apports extérieurs pour enrichir et mieux formaliser nos démarches. A ce titre, nous avons eu recours au début de l'année 2023 à un consultant spécialisé de la CCI pour nous aider à progresser. Nous sommes inscrits dans une démarche visant à encore davantage formaliser, documenter et mesurer à l'aide d'indicateurs nos démarches. A ce titre, son aide et son expérience nous ont été précieuses dans l'obtention de nos certifications et labels.
- Notre démarche intègre enfin des objectifs annuels de progrès déterminés par le Comité RSE et revus annuellement.

Objectifs 2025 :

- Réaliser le Bilan carbone
- Continuer de baisser la consommation énergétique : objectif - 12 % sur l'électricité ;
- Minimiser le volume de déchets à traiter (via des actions sur les chutes, les emballages, ...) : objectif - 10 % ;
- Suivre de manière exhaustive dans un référentiel unique l'ensemble des démarches liées à la formation et augmenter le volume total de jours de formations : objectif + 8 % ;
- Poursuivre l'effort de formalisation d'indicateurs RSE complémentaires ;
- Maintenir la sensibilisation & formation du personnel aux bonnes pratiques quotidiennes en lien avec les thèmes RSE ;
- Continuer nos efforts sur la politique d'achats locaux ;